



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code : ASPE-L9

SNCF RESEAU
(RFF)

Direction des opérations de la
LGV Est Européenne
92 avenue de France
75648 PARIS CEDEX 13

Objet : **Dossier de déclaration**

Metz, le - 3 MARS 2015

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration réceptionné le 11 juin 2014 et des compléments transmis le 14 octobre 2014 et le 18 février 2015 au titre des articles L. 214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Pose de piézomètres sur les unités hydrographiques de la Seille et de la Sarre (dossier de régularisation)**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de la commune de BOURGALTROFF, BASSING, CUTTING, DOMNOM-LES-DIEUZE, RORBACH-LES-DIEUZE et BELLES-FORETS où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de **BOURGALTROFF**.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- BE SYSTRA 72 Rue Henry Farman 75015 PARIS
- DDT-SABE M. Samuel GUETH

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER